



Compte Rendu Conseil Municipal du Jeudi 30 Septembre 2021

Présents : Chantal AYOUAZ, Sylvain CAMUS, Henri DESPLAN, Jean Michel DESPLAN, Alban DUBOIS

Absents excusés : Régine FORTIS, donne procuration à M. Sylvain CAMUS
Henri-Pierre FABRE, donne procuration à M. Henri DESPLAN

Secrétaire séance : Chantal AYOUAZ

La séance est ouverte à 17h30

1) Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du Vendredi 09 Juillet 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

2) Auberge du Crabère :

Suite à la démission de l'Aubergiste, la mairie relance un appel d'offre, afin de retrouver un gérant pour continuer à faire fonctionner l'Auberge du Crabère. Préavis de 3 mois qui prend fin le 31 Octobre.

Une délibération votée à l'unanimité prend acte de cette démission et charge M. Le Maire de procéder à l'état des lieux.

3) Coupes Affouagères :

Un tirage au sort a été effectué pour déterminer les attributions de coupes de bois à la vente situées au col d'artigascou:

Délibération : Approuvé à l'unanimité pour un tirage au sort sur 8 lots à environ 10 stères chacun, ainsi qu'un numéro par lot, à 30€ le stère.

Le tirage au sort effectué sera exposé en mairie.

4) Demande de L'ONF pour organiser une coupe de bois sur pied :

L'ONF demande à la commune si elle désire organiser une coupe de bois. Le Conseil Municipal décide que la commune doit d'ores et déjà vendre en priorité, les bois qui sont déjà tombés lors de la tempête Barbara avant d'accepter toute autre proposition.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

5) Assurance Statutaire-CDG 31 :

IRCANTEC :

Mise en concurrence statutaire de plusieurs assurances par le CDG 31.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

6) Création poste Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe

En vue du changement de grade d'un employé municipal.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

7) Transfert de Compétence IRVE-SDEHG

L'IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques) propose une délégation de compétence vers le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne), afin de placer des bornes électriques pour recharger les vélos et véhicules électriques sur la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce transfert de compétence IRVE-SDEHG.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

8) Extension du périmètre des Espaces Naturels Sensibles

La commune a déjà classé l'Espace Naturel d'ULS, en ENS.

Il reste maintenant à classer le reste des estives en Espaces Naturels de la commune.

Pas de contraintes, la commune pourra obtenir des fonds pour la rénovation des cabanes, chemins, et autres...

Pour sa gestion, nous devons envisager la mise en œuvre d'une **convention de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie (CEN)**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'extension du périmètre et la mise en œuvre de la convention.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

9) Questions Diverses :

Les cabanes : Un Conseiller Municipal propose de placer les cabanes en mode Hivernal pour éviter qu'elles ne s'abîment trop, lorsqu'elles ne sont pas occupées.

Les Hilières : Cette passerelle a été offerte par la Micro-Centrale Jean BARTHE. La 1^{ère} marche est trop haute, il faut donc fabriquer une petite marche en pierre. Voir Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 09 Juillet 2021.

Véhicules : L'Unimog est en réparation pour le remplacement de l'alternateur et quelques pièces défectueuses dues à l'utilisation du sel en hiver.

GR10 : Des travaux de rénovation du sentier sont pris en charge et financé par l'Etat, via l'Intercommunalité au travers du **Plan Avenir Montagne**. Les travaux pourraient débiter rapidement.

Barrières de sécurité à LABACH de Melles : Les travaux pris en charge et financé par le pôle routier de l'intercommunalité sont terminés.

Les barrières de protection ont été remplacées.

Les Chats : La commune a fait un constat assez alarmant : Des chats errants, meurent de faim à Melles.

Certains chats envahissent les maisons du village, à tel point que les riverains ne peuvent plus laisser leur porte ouverte. Certaines personnes accueillent et nourrissent bénévolement un grand nombre de chats errants. Cette situation ne peut plus durer, et doit trouver des solutions.

Le maire et son Conseil Municipal décident de ne pas financer une campagne de stérilisation de ces chats. La responsabilité revenant à leurs propriétaires.

Rappel à la loi : Selon l'Article L211-27 du Code Rural,

Les chats doivent être pucés et vaccinés, auquel cas, ils sont considérés comme des chats errants.

La commune avait déjà avisé la population, sur ce sujet de chats errants, qui transportent des maladies, en 2020.

Le Maire et son Conseil Municipal somment les propriétaires de stériliser leurs chats et de les nourrir décentement.

Faut-il faire appel à des piégeurs, afin d'euthanasier les chats considérés comme errants ?

Faut-il faire appliquer le Code Rural par des sanctions financières auprès des propriétaires lorsque ceux-ci sont identifiés ?

Ours & Pastoralisme actualités :

Alerté par le groupement pastoral suite aux prédatons importantes subies depuis les premières semaines d'estives jusqu'à cette fin de saison (40 brebis prédatées), le Maire somme par voie de presse l'ensemble des acteurs ours et pastoralisme de trouver des solutions pour un « vivre ensemble » acceptable dès la saison prochaine.

L'équation est simple à comprendre, nous sommes à 67 ursidés identifiés dans la chaîne des Pyrénées avec l'impossibilité pour les éleveurs de faire face aux attaques soutenues quasiment chaque nuit, et l'obligation de fuir simultanément les estives des Sédères, d'Uls et d'Aouéran sous la pression de l'ours. Le nombre de plantigrade est exponentiel et irréversible, de fait si aucune mesure n'est prise rapidement, qu'en sera-t-il du pastoralisme à Melles lorsqu'ils seront 150...lorsque les loups s'ajouteront à la problématique...Même les euros en quantité ne pourront pas étayer ce pan de la ruralité qui s'effondre. Il emportera avec lui cette reprise agricole souhaitée et obligatoire pour l'entretien des sols et la défense incendie à Melles.

Les revendications du Maire sont suffisamment pertinentes pour déclencher une suite d'échanges en cours avec la Préfecture, la Sous-Préfecture, les politiques et de nombreux acteurs de la montagne agricole, technique et touristique.

A suivre...

P.C.S :

Plan Communal de Sauvegarde : Organisation mise en place pour une Activation d'un

Poste de Commandement Communal, en cas de crise : Alerte PCC.
Exercice P.C.C présenté par les Pompiers, le 13 Octobre prochain, toute la journée.

Courrier Nettoyage Chemin Communal :

Suite à la question d'un nouveau Résident de Melles, demandant d'améliorer le chemin communal, qui permet d'accéder à sa maison.

A cette demande, la commune rappelle qu'elle n'a pas vocation à goudronner les chemins communaux, qui donnent accès aux habitations des différents propriétaires.

Comme son nom l'indique, un chemin est un chemin et non une route, cette habitation a été achetée en toute connaissance de cause. Si toutefois, ce propriétaire souhaite goudronner ce chemin, la mairie ne voit aucun inconvénient à ce que cette personne le prenne à sa charge.

M. Le Maire donnera une réponse écrite à ce nouveau Résident.

Bien d'autres sujets de voirie beaucoup plus importants, et d'intérêt communautaire, restent à traiter.

Chutes de Pierres sur le Parking de l'entrée du village :

La commune a contacté le service Voirie du Conseil Départemental de Luchon. En Attente des retours du D.I.R.S.O. (**D**irection **I**nterdépartementale des **R**outes du **Sud-O**uest).

En attendant de trouver une solution, la partie à risque du parking est fermée aux usagers par arrêté municipal.

Chantier cabane à Aouéran :

Du vendredi 15 au dimanche 31 Octobre :

Montage de la fuste

Maçonnerie mur en pierre

Fabrication du toit végétal

Réalisation des aménagements

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20H30.

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble de son Conseil Municipal, pour son dévouement et son enthousiasme au service de la collectivité Melloise.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Alban DUBOIS